

EXPOSE II 256

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité 1 3 0	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>3</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>1</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	3	Risques d'incendie	1	Réactivité	0
Santé	3								
Risques d'incendie	1								
Réactivité	0								
Danger spécifique									
Vêtements de protection		Apparence	Pourpre. Liquide. Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE, PAR INGESTION OU PAR INHALATION.						

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	EXPOSE II 256	Code	5697 & 5698 & 5699
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Désinfectant.	PMS#	3108615
FTSS#	115693002	Date de validation	9/15/2003
Siège social aux É.U. JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	Siège social au Canada JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-888-746-5971	Date d'impression	9/15/2003
		Remplace	9/11/2003
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Ortho-benzylparachlorophénol	120-32-1	10.5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1700 mg/kg [Rat]. ORALE (DL50): Aiguë: 2000 mg/kg [Rat]. 1050 mg/kg [Souris].
Ortho-Phenylphenol	90-43-7	10.5	Non disponible.	

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
Peau	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
Inhalation	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
Ingestion	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Tenir la paupière ouverte et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler au service d'ambulance, puis administrer la respiration contrôlée, préférablement de bouche à bouche. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison. Si la personne lésée peut avaler, faire siroter un verre d'eau. Ne pas provoquer de vomissements à moins d'indication par un centre anti-poison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Notes au physicien	La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique. Il peut être nécessaire de prendre des mesures contre un choc circulatoire, une insuffisance respiratoire et des convulsions.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Alors que ce produit possède un point d'éclair inférieur à 200 Deg. F, il constitue une solution aqueuse à base d'alcool qui ne soutient pas la combustion.
Points d'éclair	COUPE FERMÉE : 53°C (127.4°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Laver abondamment après usage. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATOIR COMMERCIAL ET INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques
Mains	Gants résistants aux produits chimiques.
Respiratoire	Aucun équipement de protection personnelle n'est nécessaire
Pieds	Aucun équipement de protection personnelle n'est nécessaire
Corps	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Citron.
Couleur	Pourpre.
pH	12 à 13.5 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.11
Point d'ébullition/condensation	>100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	<0°C (32°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants, les acides. Ne pas mêler avec tous produits chimiques ou d'autres produits sauf il y est indiqué sur l'étiquette.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Corrosif. Toxicité orale aiguë (DL50): Estimée à un > 500 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

CLASSE TMD

PIN/NIP Not applicable.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: ÉthylŠneglycol, Alcool isopropylique
 CWA (Clean Water Act) 311: Hydroxyde de sodium, Dodécylbenzene sulfonate de sodium
 CERCLA : Substances dangereuses.: ÉthylŠneglycol, Hydroxyde de sodium, Alcool isopropylique, Dodécylbenzene sulfonate de sodium

état New Jersey - Liste des déversements: ÉthylŠneglycol, Hydroxyde de sodium, Alcool isopropylique, Dodécylbenzene sulfonate de sodium
 New Jersey: Biphényl-2-ol, ÉthylŠneglycol, Hydroxyde de sodium, Alcool isopropylique, Dodécylbenzene sulfonate de sodium
 Massachussetts - Liste des déversements: Hydroxyde de sodium, Alcool isopropylique, Dodécylbenzene sulfonate de sodium
 Massachussetts RTK: Biphényl-2-ol, ÉthylŠneglycol, Hydroxyde de sodium, Alcool isopropylique, Dodécylbenzene sulfonate de sodium
 Pennsylvanie RTK: Biphényl-2-ol, ÉthylŠneglycol, Hydroxyde de sodium, Alcool isopropylique, Dodécylbenzene sulfonate de sodium

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Numéro d'enregistrement de EPA: 70627-6

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: Biphényl-2-ol, ÉthylŠneglycol.

SIMDUT Classification Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales MSDS Serial Range: 2-3

Version 1.02

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.